

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 12 novembre 2025 à 14 h 00 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Mathieu Isabel, maire des Méchins
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Un siège étant vacant, les membres sont tous présents. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Entente en développement culturel
 - 3.1. EDC – soutien aux actions culturelles en patrimoine (Théâtre du vieux garage de Saint-Ulric – projet « Théâtre de Noël et médiation pour les jeunes du primaire »)
 - 3.2. EDC – soutien aux actions culturelles en patrimoine (John Kerkhoven – projet « Animation musicale interactive auprès des aînés de RPA de La Matanie »)
 4. Offre de service cybersécurité avancée – Outil sécurisé de transfert de documents Secure Exchanges
 5. Évaluation foncière – Avis de renouvellement – Contrat de gérance avec Servitech
 6. COSMOSS La Matanie – contrat de services professionnels pour le déploiement de la formation « Modèles signifiants »
 7. Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 7.1. Réorganisation COSMOSS – coordination temps plein
 - 7.2. Reconnaissance du personnel – modalités en cas de retraite
 - 7.3. Activités de reconnaissance – fermeture SRSI
 - 7.4. Lettre d'entente pour l'intégration des pompiers préventionnistes du service de sécurité incendie de la ville de Matane
 - 7.5. Lettre d'entente pour la création d'un poste de coordonnateur à la sécurité publique
 - 7.6. Entente avec la personne salariée numéro 25-0009
 8. Autorisation de paiement – facture FQM – services professionnels en ressources humaines et relations de travail
 9. FQM - Renouvellement d'adhésion pour 2026
 10. Rapport annuel sur le Plan d'actions en santé et sécurité au travail (1^{er} janvier au 31 décembre 2024) – Édifice de La Matanie – Info
 11. Édifice de La Matanie – Proposition d'un bail de location d'espace – Pierre Aubert
 12. Appui de la MRC de La Matanie à l'organisme Travail de rue Matanie – Demande de financement au Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) du ministère de la Sécurité publique
 13. Entente concernant l'octroi d'une licence de droit d'auteur pour l'utilisation de données fauniques sensibles et la protection de leur confidentialité
 14. Orientation – Projet de Résilience économique côtière
 15. Autorisation de travaux de modification de la caserne 19
 16. Contrats de cession des actifs – Baie-des-Sables / Les Méchins
 17. Varia
 18. Période de questions
 19. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION CA-2025-11-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'un siège est vacant, les membres du comité administratif de la MRC sont tous présents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

ENTENTE EN DÉVELOPPEMENT CULTUREL

RÉSOLUTION CA-2025-11-02

EDC – SOUTIEN AUX ACTIONS CULTURELLES EN PATRIMOINE (THÉÂTRE DU VIEUX GARAGE DE SAINT-ULRIC – PROJET « THÉÂTRE DE NOËL ET MÉDIATION POUR LES JEUNES DU PRIMAIRE »)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a signé, en 2025, une première entente triennale de développement culturel (EDC) avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une offre de services et une demande de soutien financier du Théâtre du vieux garage de Saint-Ulric pour la création et la présentation d'une courte pièce de théâtre de Noël, *Les sept petits pères Noël*, qui s'adresse aux jeunes enfants;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par la directrice du service de développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser une aide financière à partir de l'Entente de développement culturel-MCCQ (60%) et du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 (40%) pour l'initiative suivante :

- Théâtre du vieux garage de Saint-Ulric – projet "Théâtre de Noël et médiation pour les jeunes du primaire" pour un montant de 3 200 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

EDC – SOUTIEN AUX ACTIONS CULTURELLES EN PATRIMOINE (JOHN KERKHOVEN – PROJET « ANIMATION MUSICALE INTERACTIVE AUPRÈS DES AÎNÉS DE RPA DE LA MATANIE »)

RÉSOLUTION CA-2025-11-03

OFFRE DE SERVICE CYBERSÉCURITÉ AVANCÉE – OUTIL SÉCURISÉ DE TRANSFERT DE DOCUMENTS SECURE EXCHANGES

CONSIDÉRANT QUE, depuis septembre 2022, l'entrée en vigueur successive des dispositions prévues à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, aussi appelée Loi 25, renforce les règles protégeant les renseignements personnels au Québec afin qu'elles soient mieux adaptées aux nouveaux défis posés par l'environnement numérique et technologique actuel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite mettre en œuvre des actions pour assurer la protection des renseignements personnels en sa possession, notamment en lien avec l'utilisation des courriels;

CONSIDÉRANT l'offre de services de VARS, pour la fourniture de 40 licences Échange de Contenu Sécurisé (Secure Exchanges), au coût annuel de 5 800 \$, avant taxes, afin de répondre au besoin du personnel de la MRC et des municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de services de VARS au coût approximatif de 6 668 \$, taxes incluses, pour l'année 2026;

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer l'entente de services pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-11-04

ÉVALUATION FONCIÈRE – AVIS DE RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE GÉRANCE AVEC SERVITECH

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel d'offres public et le mandat confié à la firme *Servitech inc.* pour une durée de cinq (5) ans, soit trois (3) ans fermes à compter du 1^{er} janvier 2023 avec deux (2) périodes de renouvellement d'une année distincte comme prévu à l'article 3.2.1 du devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de renouveler le contrat pour la première année de renouvellement, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT la résolution d'acceptation numéro 577-10-22 constituant le contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'exercer la première option de renouvellement d'une année, soit pour l'année 2026, du contrat de services professionnels de gérance en évaluation foncière avec la firme *Servitech inc.* selon les termes et modalités au devis d'appel d'offres;

D'autoriser la direction générale à transmettre à l'adjudicataire l'avis écrit de renouvellement et à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-11-05

COSMOSS LA MATANIE – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION « MODÈLES SIGNIFIANTS »

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite assurer le déploiement de la formation *Modèles signifiants* sur son territoire, soit l'organisation de vingt-cinq (25) activités formatives et le développement de trois (3) projets;

CONSIDÉRANT QU'un projet de contrat de services professionnels a été préparé entre la MRC de La Matanie et la Corporation de développement communautaire Vallée de La Matapédia, un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a une valeur estimée d'environ 8 875 \$, laquelle inclut le versement de 225 \$ d'honoraires par formation effectuée et de 750 \$ par projet ainsi qu'une compensation pour les frais de déplacement d'au plus 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie autorise la signature du contrat de services professionnels intitulé *Formation Modèles signifiants* avec la Corporation de développement communautaire Vallée de La Matapédia;

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)

RÉSOLUTION CA-2025-11-06

RÉORGANISATION COSMOSS – COORDINATION TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT QUE le poste contractuel à temps partiel de coordonnateur(trice) de la démarche COSMOSS de la MRC de La Matanie sera vacant au 1^{er} janvier 2026 suite à la démission de la personne détentrice du poste;

CONSIDÉRANT QUE le CLC de la démarche COSMOSS recommande d'abolir le poste contractuel à temps partiel et de le remplacer par un poste contractuel à temps plein sur douze mois afin de mieux répondre aux besoins du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser, en date du 1^{er} janvier 2026, la création du poste contractuel à temps plein de coordonnateur(trice) COSMOSS à raison d'un horaire régulier de travail de 35 heures par semaine et d'une rémunération établie sur la base de la classe 3;

D'abolir, en date du 31 décembre 2025, le poste contractuel à temps partiel de coordonnateur(trice) COSMOSS;

D'autoriser l'affichage du nouveau poste contractuel afin de permettre le recrutement pour le début de l'année 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-11-07

RECONNAISSANCE DU PERSONNEL – MODALITÉS EN CAS DE RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite, dans un souci de transparence et d'équité, formaliser ses pratiques relatives à la reconnaissance de son personnel au moment de départs à la retraite;

CONSIDÉRANT QUE les personnes à l'emploi de la MRC reçoivent déjà, sur une base quinquennale, un prix de long service sous la forme d'un cadeau d'une valeur approximative de 10 \$ par année d'ancienneté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la reconnaissance du personnel prenant sa retraite par la remise d'un prix, sous la forme d'un cadeau, ayant une valeur équivalente d'environ 10 \$ par année travaillée pour la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-11-08

ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE – FERMETURE SRSI

CONSIDÉRANT le Service régional de sécurité incendie sera formellement aboli en date du 31 décembre 2025 et que son personnel sera transféré ou réembauché par les services de sécurité incendie de la ville de Matane, de la municipalité des Méchins ou du village de Price;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du service coïncide avec la période des Fêtes de fin d'année et qu'il y a lieu de souligner l'implication des pompières et pompiers à cette occasion;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du budget de l'activité de reconnaissance suggérée par le directeur par intérim du service pour un budget approximatif de 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'organisation d'une activité de reconnaissance spéciale pour le personnel incendie du SRSI en décembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-11-09

LETTRE D'ENTENTE POUR L'INTÉGRATION DES POMPIERS PRÉVENTIONNISTES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a déclaré sa compétence en matière de prévention des incendies sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane n'entend pas affecter, à de nouvelles tâches, les deux (2) pompiers préventionnistes à son emploi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite intégrer à son équipe de prévention les deux (2) pompiers préventionnistes de la ville de Matane, soit monsieur Billy Tremblay au poste de technicien en prévention incendie sénior (classe 2C, échelon 9) et monsieur Samuel Côté-Béliveau au poste de technicien en prévention incendie (classe 2B, échelon 2);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer, par lettre d'entente avec la section locale 4602 du SCFP, les modalités d'intégration des ressources de la ville de Matane et de modifier les conditions de travail des différents postes, incluant celui d'agent en prévention incendie, aux besoins du nouveau service régional de prévention des incendies, notamment en lien avec l'horaire régulier de travail et leur participation comme pompiers volontaires au service de sécurité incendie de la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet de lettre d'entente numéro 4602-2025-02;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer la lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4602.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-11-10

LETTRE D'ENTENTE POUR LA CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a déclaré sa compétence en matière de sécurité incendie sur neuf (9) municipalités de son territoire, incluant son territoire non organisé, et entend confier la fourniture de services en sécurité incendie à la ville de Matane à partir du 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Service régional de sécurité incendie sera officiellement dissout le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC procédera à l'abolition du poste cadre permanent de directeur adjoint du Service régional de sécurité incendie occupé par monsieur Dany Bouchard;

CONSIDÉRANT QUE, dans ce contexte particulier, la MRC entend déplacer l'employé occupant le poste de directeur adjoint dans un poste syndiqué régulier à temps plein (35 heures/semaine) de coordonnateur à la sécurité publique (classe 4, échelon 1), lequel poste sera créé en date du 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie et le SCFP, section locale 4602, souhaitent s'entendre sur les modalités applicables à ce déplacement, notamment en lien avec le calcul de l'ancienneté, des vacances et du versement occasionnel d'une prime de garde;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet de lettre d'entente à intervenir avec la section locale 4602 du SCFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer la lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4602.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-11-11

ENTENTE AVEC LA PERSONNE SALARIÉE NUMÉRO 25-0009

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite s'entendre, dans le respect des normes applicables, avec une personne salariée cadre sur les modalités relatives à l'abolition de son poste et à sa réaffectation à d'autres tâches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature d'une entente par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, avec la personne salariée numéro 25-0009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-11-12

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE FQM – SERVICES PROFESSIONNELS EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT la facture #09950 de la Fédération québécoise des municipalités, en date du 31 octobre 2025, pour des services professionnels en ressources humaines et relations du travail au montant de 5 580,96 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #09950 à la FQM au montant total de 6 416,71 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-11-13

FQM – RENOUELEMENT D'ADHÉSION POUR 2026

CONSIDÉRANT la correspondance de monsieur Jacques Demers, président de la FQM, relativement au renouvellement de l'adhésion pour 2026;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements généraux de la FQM, les MRC doivent acquitter une contribution de base de 252,63 \$, plus les taxes, pour le Service en ressources humaines et relations du travail;

CONSIDÉRANT QUE suite à une modification des règlements généraux lors de l'assemblée générale de septembre 2015, les MRC sont appelées à contribuer à un Fonds de défense et que le montant, pour 2026, est de 257,08 \$, plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la MRC de La Matanie à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et le paiement de la cotisation, pour le Service en ressources humaines et relations de travail ainsi que pour le Fonds de défense, au montant total de 586,04 \$ incluant les taxes, pour l'année 2026.

ADOPTÉE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PLAN D'ACTIONS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024) - ÉDIFICE DE LA MATANIE – INFO

RÉSOLUTION CA-2025-11-14

ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROPOSITION D'UN BAIL DE LOCATION D'ESPACE - PIERRE AUBERT

CONSIDÉRANT QUE le local situé au sous-sol de l'Édifice de La Matanie (local 005) est disponible;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par monsieur Pierre Aubert pour louer ledit local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature d'un bail avec monsieur Pierre Aubert pour le local 005 au sous-sol de l'Édifice de La Matanie, au 159 rue Saint-Pierre, d'une superficie de 640 pi², aux conditions suivantes :

- Le bail serait rétroactif au 1^{er} novembre et se renouvellerait mensuellement. Il ne pourra pas être prolongé après le 31 décembre 2026;
- Loyer pour une superficie de 640 pi², auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables;

Année	Prix Pied carré	Compensation pour taxes municipales	Loyer mensuel brut
2025	8,50 \$	2,80 \$	602,67 \$
2026	9,00 \$	2,80 \$	629,33 \$

- Le bail a une durée minimale de trois mois (valeur de 1 834,67 \$). Par la suite, il se renouvelle sur une base mensuelle, sous réserve d'un avis de non-renouvellement de l'une des parties transmis au plus tard 10 jours avant la fin du terme initiale ou de chaque terme additionnel;
- Les taxes municipales et scolaires sont à la charge de la MRC;
- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Aucune fourniture d'espace de stationnement, de rangement et de réunion;
- Délai au 30 novembre pour libérer les espaces d'IDNUM;
- Autres clauses habituelles applicables.

D'autoriser le préfet et le directeur général à signer la convention de bail et les autres documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-11-15

APPUI DE LA MRC DE LA MATANIE À L'ORGANISME TRAVAIL DE RUE MATANIE – DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ (PQLC) DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE Travail de rue Matanie déposera sous peu une demande de financement dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSPQ) bailleur de fond principal de l'organisme et du service;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette démarche, l'organisme sollicite une lettre d'appui de ses partenaires témoignant de la pertinence et de l'impact du travail réalisé au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance d'un projet de lettre d'appui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'appuyer Travail de rue Matanie dans ses démarches pour l'obtention de financement auprès des ministères et des organismes subventionnaires pour assurer la continuité de ses services de proximité unique dans la région;

D'autoriser la transmission d'une lettre, signée par le préfet, signifiant l'appui de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-11-16

ENTENTE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE LICENCE DE DROIT D'AUTEUR POUR L'UTILISATION DE DONNÉES FAUNIQUE SENSIBLES ET LA PROTECTION DE LEUR CONFIDENTIALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est titulaire, pour et au nom du gouvernement du Québec, des droits d'auteur sur les données brutes relatives à la faune, lesquelles ont un caractère sensible et confidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite obtenir les données sur les sites fauniques d'intérêt du Bas-Saint-Laurent, incluant les secteurs de connectivité, et sur les mesures de protections associées aux sites fauniques d'intérêt dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement, notamment afin de se conformer aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre souhaite consentir à la MRC une licence pour l'utilisation des données brutes selon les modalités destinées à protéger leur caractère confidentiel, notamment en encadrant leur utilisation et leur communication;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance d'un projet d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général et greffier-trésorier, à signer l'Entente concernant l'octroi d'une licence de droit d'auteur pour l'utilisation de données fauniques sensibles et la protection de leur confidentialité avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-11-17

ORIENTATION – PROJET DE RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE CÔTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie et Développement Économique Matanie ont participé, en novembre 2024, aux tournées régionales organisées par la firme Coboom et l'APDEQ dans le cadre du projet Résilience économique côtière, financé par Ressources naturelles Canada;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, déployé dans le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord, visait à anticiper et atténuer les effets des polycrises, à analyser les secteurs vulnérables et à élaborer des stratégies de vitalité régionale;

CONSIDÉRANT QUE Coboom a réalisé une analyse stratégique du territoire de La Matanie, laquelle a nécessité un investissement important en temps de la part de la MRC et de DEM;

CONSIDÉRANT QUE les versions du rapport transmises par Coboom se sont révélées insatisfaisantes, comportant des informations inexactes, un manque de profondeur territoriale, une intégration limitée des enjeux climatiques, une faible appropriation locale et l'absence de scénarios d'action territoriale;

CONSIDÉRANT QUE ces constats sont partagés par Développement Économique Matanie et par plusieurs autres MRC du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation formulée, par le service d'aménagement et d'urbanisme, est de ne pas poursuivre la démarche amorcée avec Coboom et de réorienter les efforts vers les planifications locales, notamment la révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD) et le plan Climat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de La Matanie entérine la recommandation de ne pas poursuivre la démarche avec la firme Coboom dans le cadre du projet Résilience économique côtière;

QUE les efforts de la MRC soient réorientés vers ses propres planifications locales, soit la révision du SAD et l'élaboration du plan Climat;

QUE la présente résolution soit transmise à Développement Économique Matanie pour information et collaboration.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-11-18

AUTORISATION DE TRAVAUX DE MODIFICATION DE LA CASERNE 19

CONSIDÉRANT le service régional de sécurité incendie (SRSI) a aménagé une mezzanine dans la section garage de la caserne de Sainte-Félicité, laquelle est louée par la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la mezzanine s'affaisse, en raison d'un défaut de conception, et limite la profondeur utile au stationnement des véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'après avoir sollicité plusieurs entrepreneurs généraux, la MRC a reçu une seule soumission de Construction SOGECO pour des travaux de rénovation, incluant la démolition de ladite mezzanine et le réaménagement des vestiaires au montant de 21 780 \$, avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de procéder aux travaux de démolition dès l'automne 2025 afin de permettre la relocalisation d'un véhicule autopompe-citerne à la caserne de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE les seuls travaux de démolition et de ragréage représentent moins de la moitié de l'envergure du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

DE demander l'autorisation de la municipalité de Sainte-Félicité pour que la MRC puisse procéder aux travaux à ses frais;

D'autoriser le directeur par intérim du SRSI à obtenir une soumission révisée de l'entrepreneur et à autoriser des travaux pour un montant maximal de l'ordre de 10 000 \$ afin de déplacer un évier, démolir la mezzanine et exécuter les travaux de ragréage requis;

DE mandater le directeur par intérim du SRSI pour signer les documents nécessaires à l'obtention des permis requis.

ADOPTÉE

CONTRATS DE CESSION DES ACTIFS – BAIE-DES-SABLES / LES MÉCHINS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION CA-2025-11-19

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu